

## Rentrée 2024 : Pensez à une formation par apprentissage !

Portes ouvertes	Samedi 27/01/24 09H-12H
	Vendredi 03/05/24 16H-19H
	Les Mercredis sur RDV

Mail : [secretariat.beaucaire@dalzon.com](mailto:secretariat.beaucaire@dalzon.com)

L'apprentissage est un mode de formation par alternance, ouvert aux jeunes de 16 à 29 ans révolus (dérogations possibles pour les - de 16 ans et + de 30 ans).

Il associe une période de formation théorique (en CFA) et une formation pratique en entreprise.

Dossier de candidature : [www.dalzon.com](http://www.dalzon.com) (Pour une formation en BTS, s'inscrire également sur Parcoursup avant le 14 septembre)

**Aides à l'apprentissage : versées par l'Etat, l'ASP, l'AGEFIPH, les OPCO (OPérateurs de COmpétences)**

**Pour l'apprenti.e (âgé.e de 16 à 29 ans)** (sans limite d'âge pour PSH, sportif de haut niveau, projet de création ou reprise d'entreprise, ...)

1. Formation **rémunérée** pour l'alternant (Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO)
2. Exonération totale des cotisations salariales maintenue pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.
3. - Aides à la restauration (3€/repas pris au CFA) et à l'hébergement (6€/nuitée au CFA)  
- Premier équipement : Jusqu'à 500 € de budget  
- Mobilité : contacter le référent mobilité du CFA => [mobilite.referentcfa@dalzon.com](mailto:mobilite.referentcfa@dalzon.com)
4. Aide pour le permis de conduire (500 € sous conditions avoir 18 ans et Permis B) : [Plus d'infos : Site du ministère du travail](#)

**Pour l'entreprise :** [Aide exceptionnel sur www.travail-emploi.gouv.fr](#)

1. Exonération des cotisations patronales maintenue pour la part de la rémunération inférieure ou égale à 79 % du SMIC.

2. Aide **unique** au titre de la première année d'exécution du contrat d'apprentissage:

Conditions : - Etre une entreprise de moins de 250 salariées  
- Recruter un apprenti  
- **6 000 €** pour la première année d'un contrat signé avec un apprenti

Décret 2023-1354 du 29/12/2023

Cette aide est versée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) avant de payer l'apprenti et chaque mois à condition que la DSN soit correctement remplie. Elle cesse d'être due en cas de rupture anticipée du contrat d'apprentissage (dès le mois suivant) ou en cas de suspension non rémunérée du contrat de travail. Les entreprises de plus de 250 salariés devront cependant avoir plus de 5% d'alternants dans leurs effectifs en 2021. [Décret 2021-363 du 31 mars 2021](#)

3. Pour les apprentis RQTH, Aide AGEFIPH nouvelle aide « Revalorisation du contrat d'apprentissage ». C'est un soutien pouvant atteindre 3 500 € pour le recrutement d'un apprenti en situation de handicap. Cette aide est cumulable avec l'aide de l'Etat mentionnée ci-dessus [AIDE AGEFIPH](#)  
Plus d'informations, contacter la référente Handicap du CFA=> [handicap.referentcfa@dalzon.com](mailto:handicap.referentcfa@dalzon.com)

4. Pour les employeurs du secteur privé, les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétence)

**Salaire minimum pour l'apprenti au 01/01/2024 (11,65 €/H) (décret 2018-1347 du 28 décembre 2018)**

Année dans le cycle de formation \ Age de l'apprenti		16 <sup>(1)</sup> à 17 ans	18* à 20 ans	21* à 25 ans	26* à 30 ans
1 <sup>ère</sup> année	Taux (2)	27%	43%	53%	100%
	Mensuel	477,08 €	759,79 €	936,49 €	1 766,96 €
	Annuel	5 724,94 €	9 117,49 €	11 237,84 €	21 203,47 €
2 <sup>ème</sup> année	Taux (2)	39%	51%	61%	100%
	Mensuel	689,11 €	901,15 €	1 077,84 €	1 766,96 €
	Annuel	8 269,35 €	10 813,77 €	12 934,11 €	21 203,47 €
3 <sup>ème</sup> année	Taux (2)	55%	67%	78%	100%
	Mensuel	971,83 €	1 183,86 €	1 378,23 €	1 766,96 €
	Annuel	11 661,91 €	14 206,32 €	16 538,70 €	21 203,47 €

\* : le salaire augmente le 1er jour du mois après la date anniversaire.

<sup>(1)</sup> ou 15 ans s'il a achevé le 1er cycle de l'enseignement secondaire - fin de classe de troisième - au moment où il intègre le CFA.

<sup>(2)</sup> ou, s'il est supérieur, du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi

**Site officiel :**

Simulation des aides et du salaire : [https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/)

<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/entreprise-et-alternance/aides-au-recrutement-d-un-alternant/aide-exceptionnelle-apprentissage>